

Chapitre 6. La sorcellerie¹

Un rapide historique

Commençons tout d'abord par ces propos introductifs de Marc Vénard : « La croyance au démon, la peur du diable, bien que Satan soit inférieur à Dieu et vaincu par le Christ, tout cela est inscrit fondamentalement dans la Bible et enseigné par le christianisme depuis ses origines. La croyance aux esprits, le recours aux esprits, la pratique de rites magiques pour commander aux forces bénéfiques et maléfiques répandues dans le monde, cela appartient à tous les temps et à toutes les civilisations². »

Cependant, au cours du haut Moyen Age, l'Eglise est plutôt clémente vis-à-vis des actes de sorcellerie. En effet, pour Jean Delumeau, il faut attendre la fin du 12^e siècle pour qu'elle modifie radicalement son attitude sur ce thème. De tels changements se produisent pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les albigeois et les vaudois sont deux hérésies menaçantes qu'il faut combattre. En outre, les ordres mendiants se développent à cette époque. Or, ceux-ci placent, au cœur de leur travail, la christianisation des foules. La papauté relaie ce combat pour la foi dans son concile de Latran, tenu en 1215. Quelques années après, Grégoire IX, nommé, en 1231, le premier inquisiteur officiel de l'Allemagne³.

Un siècle plus tard, par sa bulle *Super illius specula* (1326), le pape Jean XXII assimile la sorcellerie à une hérésie. Par conséquent, les inquisiteurs peuvent dorénavant la traquer⁴. Entre 1397 et 1406, les premiers procès contre des sorciers ont lieu dans le canton de Lucerne. En 1428, cette pratique est reprise à la fois dans le Valais, mais aussi dans le Dauphiné. Au début, ce sont les juges ecclésiastiques qui s'en chargent. Ce n'est vraiment qu'à partir de la moitié du siècle que la répression contre les sorciers prend une certaine ampleur, tout en se « laïcisant ».

Innocent VIII publie sa bulle *Summis desiderantes affectibus*, en 1484. Il nomme deux inquisiteurs, Jacob Sprenger et Henri Institoris, afin de mettre fin à la sorcellerie dans la moyenne vallée du Rhin. Deux ans plus tard, ces dominicains publient *Le Marteau des*

1 Cet article est une ébauche. Il fait partie d'une étude plus générale que Matthieu Damian souhaite rédiger sur « Une Histoire de la Paix au 16^e siècle ». Cet auteur publie ce papier sur le site de l'Ecole de la Paix pour trois raisons.

Tout d'abord, parce qu'il est un ancien collaborateur de cette association et qu'il a obtenu un accord en ce sens de Richard Pétris. En outre, cet article servira à l'auteur à justifier à tel ou tel « fundraiser » des travaux déjà accomplis. A cet égard, ce chercheur doit rendre une demande de financement pour le 15 novembre 2009, ce qui justifie la publication de cette ébauche. Enfin, il espère que cette communication, malgré ses défauts, intéressera d'éventuels lecteurs que l'auteur invite à entrer en discussion avec lui (m.damian@laposte.net). La paix est une question trop fondamentale pour être uniquement débattue par des cercles de chercheurs.

2 VENARD Marc, « La hantise du diable », *Histoire du Christianisme des origines à nos jours. Tome VIII. Le temps des confessions (1530-1620/30)*, Sous la direction de VENARD Marc, Paris, Desclée, 1992, pp.1029-1059, p1029

3 DELUMEAU Jean, *La Peur en Occident. 14^e-18^e siècles. Une cité assiégée*, Paris, Editions Arthème Fayard, 1978, p347

4 DELUMEAU Jean, *La Peur en Occident. 14^e-18^e siècles. Une cité assiégée*, Paris, Editions Arthème Fayard, 1978, pp.347-8

Sorcières. Entre sa parution et 1520, il ne connaîtra pas moins de quatorze éditions. Puis plus rien jusqu'en 1574. Ses rééditions se succèdent alors jusqu'en 1621⁵.

La situation au 16e siècle

On peut constater trois grandes phases de la sorcellerie en Europe au cours du siècle. Tout d'abord, de la fin du 15^e siècle à 1530, ce phénomène connaît une grande audience. Puis, de 1530 à 1560-70, on assiste à une relative éclipse de la sorcellerie. Enfin, la dernière phase dure jusqu'aux années 1610, voire plus selon les pays. C'est au cours de cette période que la papauté, après avoir été relativement silencieuse sur ce sujet pendant des décennies, intervient à nouveau. En effet, Sixte Quint publie, en 1585, une constitution contre ceux qui s'adonnent aux démons.

Au niveau géographique, toute une partie de l'Europe n'a pas connu la chasse aux sorcières, au 16^e siècle. Il s'agit de l'Espagne, du Portugal et leurs dépendances coloniales. Quant à l'Italie, à part quelques régions alpines, elle « évite » ce phénomène⁶.

Pour ce qui est du nombre de victimes, John Hale estime à cent mille les personnes mises à mort du fait de sorcellerie, au 16e siècle, en Europe⁷.

Quelques pays européens

Sorcellerie en France

Un monde enchanté

Avant de s'attaquer à la sorcellerie proprement dite, il nous a paru pertinent de pointer la prégnance d'une croyance dans le surnaturel au plus haut niveau de l'Etat.

En 1544, François 1er est présent à la mise au monde de son petit-fils, qui deviendra plus tard le souverain François II. Après avoir examiné les pertes de sa belle-fille pendant l'accouchement, il pense que son petit-fils sera vigoureux. Il en déduit également que Catherine de Médicis aura de nombreux enfants

De leur côté, les astrologues du roi font leurs calculs. François 1er les remet au pape qui possède, dit-on, les meilleurs astrologues de l'époque. Les astres confirment que François II aura de saines intentions vis-à-vis de l'Eglise.

François 1er est également persuadé de sa capacité à guérir les scrofuleux. Il en aurait fait bénéficier 17500 personnes⁸.

Catherine de Médicis

5 VENARD Marc, « La hantise du diable », *Histoire du Christianisme des origines à nos jours. Tome VIII. Le temps des confessions (1530-1620/30)*, Sous la direction de VENARD Marc, Paris, Desclée, 1992, pp.1029-1059, p1029

6 SALLMANN Jean-Michel, "Sorcière", *Histoire des femmes en Occident. Volume III. 16e-18e siècles*. Sous la Direction de DUBY Georges et PERROT Michèle, Plon, Paris, 1991, pp.455-467, p463

7 HALE John, *La civilisation de l'Europe à la Renaissance*, Traduit de l'anglais par René Guyonnet, Perrin, 1998, p461

8 HALE John, *La civilisation de l'Europe à la Renaissance*, Traduit de l'anglais par René Guyonnet, Perrin, 1998, p460

En 1533, Catherine de Médicis se marie à celui qui va devenir Henri II. Pendant dix ans, elle n'arrive pas à avoir d'enfants. Or, les propositions de répudiation commencent à affluer vers son époux. En 1544, enfin, elle enfante enfin. Néanmoins, pour mettre toutes les chances de son côté, elle suit la croyance selon laquelle on ne doit pas monter sur le dos d'un mulet, cet animal étant infécond⁹.

La reine possédait un livre d'astrologie. En outre, elle avait fait construire une colonne-observatoire dans son palais personnel. Au sommet de celle-ci, ses astrologues réalisaient quotidiennement leurs calculs¹⁰. L'érudit Le Laboureur, au 17^e siècle, a mis en évidence que Catherine "portait sur son estomac pour la sûreté de sa personne une peau de vélin semée de plusieurs figures et de caractères tirés de toutes les langues et diversement enluminés qui composaient des mots moitié grecs, moitié latins et moitié barbares". Ivan Cloulas, qui rapporte ces propos, ajoute cependant : « Jean Bodin a observé que cette pratique était générale chez les Espagnols et les Italiens qui traversaient la France pour se rendre aux Pays-Bas¹¹. »

Au début des années 1550, Catherine de Médicis demande à Luc Gauric de prévoir le futur règne de son mari. A l'époque, celui-ci est non seulement évêque de Cittaducale, mais aussi un astrologue réputé. Ces prédictions sont publiées en 1552 à Venise. Elles indiquent notamment que le roi de France doit se méfier d'une blessure à la tête aux environs de la quarantaine¹². Catherine a alors recours à la magie pentaculaire et fait réaliser une médaille pour conjurer le sort.

En août 1555, Catherine de Médicis est autorisée par son mari à faire venir Nostradamus dans son château de Blois. Cinq mois auparavant, ce dernier avait obtenu un succès par la publication de ses *Centuries*. Une fois arrivé, Catherine exprime le désir qu'il réalise l'horoscope de ses enfants¹³.

En octobre 1559, Catherine de Médicis demande à Côme Ruggieri, d'utiliser un miroir magique qu'elle possède, dans le château de Chaumont-sur-Loire. Par ce procédé, ce dernier lui prédit le nombre d'années que ses fils vont passer au pouvoir. Après avoir même débuté cette prestidigitation par le duc de Guise, le magicien termine par Henri IV¹⁴.

En 1560, un mois après François II, le marquis de Beaupréau, décède. Or, une telle disparition correspond à une prédiction faite par Nostradamus. On se souvient de celle-ci au point que l'ambassadeur d'Espagne en France, Chantonnay, écrit à Philippe II "On a remarqué, qu'en un mois sont morts le premier et le dernier des membres de la maison royale... Ces catastrophes ont frappé la cour de stupeur, jointes aux menaces de Nostradamus¹⁵ (...)".

9 CLOULAS Ivan, *Catherine de Médicis*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1979, p71

10 CLOULAS Ivan, *Catherine de Médicis*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1979, p364

11 CLOULAS Ivan, *Catherine de Médicis*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1979, p367

12 CLOULAS Ivan, *Diane de Poitiers*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1997, p132

13 CLOULAS Ivan, *Diane de Poitiers*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1997, pp.271-2

14 CLOULAS Ivan, *Diane de Poitiers*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1997, p132

15 CLOULAS Ivan, *Catherine de Médicis*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1979, p152

Suite à la mort de son fils, François II, en 1560, Catherine de Médicis devient régente du royaume. Elle consulte alors l'astrologue italien Gabriel Simeoni afin d'en savoir plus sur les difficultés à venir pour son règne. Ce dernier diagnostique "de grand ennui pour la cause de la religion"¹⁶.

A la mi-octobre 1563, Catherine de Médicis et Henri III, lors du tour de France qu'ils effectuent à travers la France, rendent visite à Michel de Nostre-Dame à Salon de Crau : « Après avoir présenté sa petite famille, l'astrologue s'entretient longuement avec ses hôtes qui lui font un présent de 200 écus et lui accordent des lettres patentes de conseiller et médecin ordinaire du roi¹⁷. »

A la fin 1568, un "sorcier" italien propose à Catherine de Médicis un "envoûtement d'airain" sur les effigies de Coligny, d'Andelot et de Condé. La reine-mère approuve et le faiseur de sort s'installe à Paris. Il fait venir un ouvrier allemand de Strasbourg. Ce dernier fabrique trois statues en bronze, de la hauteur des trois hommes. Celles-ci sont « pleines de vis aux jointures et à la poitrine afin qu'on pût les ouvrir et les fermer. (...) Tous les jours, l'Italien établissait l'horoscope des trois personnages avec son astrolabe et serrait ou desserrait les vis¹⁸. » Ivan Cloulas poursuit : « Après des mois de pratique, le maître de la sorcellerie déclara en juillet que la constellation de l'amiral était si haute qu'on ne pouvait l'atteindre. Il prévint la reine qu'il devait maintenant préparer dix-sept effigies de Coligny pour de nouvelles conjurations¹⁹. » On sait le succès qu'il obtint...

En 1574, Côme Ruggieri est arrêté lors du procès de La Molle. Des statues sont retrouvées à son domicile. On le soupçonne de vouloir attenter à la vie des souverains. Il est condamné aux galères mais, grâce à la protection de Catherine de Médicis, il est rapidement remis en liberté²⁰. Il deviendra plus tard l'abbé de Saint-Mahé en Bretagne²¹ !

Enfin, en janvier 1579, un astrologue florentin prédit la mort violente de Marguerite de Valois, selon Pibrac, un conseiller à la cour du Roi²².

Cet « enchantement du monde » est également partagé par les nobles. En 1555, Nostradamus publie à Lyon, les *Vraies centuries et prophéties*. L'étude de sa correspondance montre qu'il

16 CLOULAS Ivan, *Catherine de Médicis*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1979, p162

17 CLOULAS Ivan, *Catherine de Médicis*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1979, p201

18 CLOULAS Ivan, *Catherine de Médicis*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1979, p248

19 CLOULAS Ivan, *Catherine de Médicis*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1979, p249

20 CLOULAS Ivan, *Catherine de Médicis*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1979, p313

21 CLOULAS Ivan, *Catherine de Médicis*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1979, pp.367-8

22 GARRISSON Janine, *Marguerite de Valois*, Librairie Fayard, Paris, 1994, p177

en entretient une avec des personnages tels que l'évêque d'Apt, Pierre de Forlivio, ou encore François Bérard, avocat général de la légation²³.

La sorcellerie proprement dite

A la fin du 15^e siècle, dans les Cévennes, le Vivarais, mais aussi au Queyras, on constate de nombreuses sorcières. Elles sont accusées d'avoir passé un pacte avec le diable. Elles le vénèrent, lui baisent le cul, l'étreignent. En contrepartie, elles piétinent la croix, elles insultent la Vierge. En 1493, un certain nombre d'entre elles sont brûlées.

Emmanuel Le Roy Ladurie constate que, lorsque les Réformés se répandent dans les Cévennes, la sorcellerie disparaît dans cette région²⁴.

En 1550, Ronsard rédige une ode sur une « vieille sorcière » nommée Denise. Des bourreaux l'ont fouettée. Ce n'est pas encore assez pour le poète qui souhaite sa mort prochaine. Alors, que « ses os diffamez, // Privez d'honneur de sépulture, // Soient des corbeaux goulus pasture // Et des chiens affamez²⁵ ».

L'aiguillette dans le sud de la France

En 1556, Félix Platter entreprend son tour de France. Celui-ci nous est connu par les carnets de voyage qu'il a publiés. Il ne constate alors que très peu de sorciers. Quarante ans plus tard, son fils Thomas, voit ce phénomène prendre une importance considérable²⁶. Emmanuel Le Roy Ladurie écrit : « D'abord la hantise de l'aiguillette, la crainte universelle de la castration satanique, que Thomas décrit en détail : au moment où le prêtre bénit un mariage, une sorcière se glisse derrière l'époux, noue un fil, et jette à terre une pièce de monnaie, en invoquant le diable. Si la pièce disparaît, le couple sera malheureux, stérile, adultère : 'Il n'est pas douteux que c'est le diable qui enlève cette pièce et qui la conserve jusqu'au jugement dernier'. Vers 1595, Platter tombe en pleine psychose d'aiguillette ; et son récit rend bien compte, à travers ses exagérations même, des craintes engendrées par les sorciers : "En Languedoc, on ne voit pas dix mariages sur cent se célébrer publiquement à l'église. Les couples, accompagnés de leurs parents, vont, en cachette au village voisin, recevoir la bénédiction nuptiale²⁷".

23 VENARD Marc, *Réforme protestante, Réforme catholique dans la province d'Avignon. 16^e siècle*, Les Editions du Cerf, Paris, 1993, p1016

24 LE ROY LADURIE Emmanuel, *Les paysans de Languedoc*, Collection Champs, Flammarion, Paris, 1969, pp.239-40

25 DELUMEAU Jean, *La Peur en Occident. 14^e-18^e siècles. Une cité assiégée*, Paris, Editions Arthème Fayard, 1978, p344

26 LE ROY LADURIE Emmanuel, *Les paysans de Languedoc*, Collection Champs, Flammarion, Paris, 1969, p240

27 LE ROY LADURIE Emmanuel, *Les paysans de Languedoc*, Collection Champs, Flammarion, Paris, 1969, pp.240-41

De son côté, Jean Bodin note, en 1580 : « De toutes les ordures de la magie, il n'y en a point de plus fréquentes partout, ni guère de plus pernicieuses, qu'à l'empêchement qu'on donne à ceux qui se marient qu'on appelle *lier l'aiguillette* : jusqu'aux enfants qui en font métier²⁸ ». Dix ans plus tard, le père Crespel publie *Deux Livres sur la haine de Satan*. Ce religieux indique que les nouements d'aiguillette se sont vraiment développés à partir des années 1550-1560. De ce fait, il voit une corrélation entre l'essor du protestantisme et ce phénomène²⁹. En 1594, le synode national des Eglises réformées de France se tient à Montauban. Il souligne à quel point l'aiguillette est répandue et appelle les pasteurs à fortifier la foi des fidèles afin de lutter contre ce phénomène³⁰.

Le discours sur la sorcellerie

Il y a deux raisons qui poussent Jean Bodin à écrire *La Démonomanie*, ouvrage publié en 1580. Tout d'abord, il a eu à juger une telle affaire en 1578 en tant que lieutenant criminel du baillage de Vermandois. Ensuite, il entend critiquer l'ouvrage que Jean Wier a écrit en 1563³¹. Dès la parution, c'est un énorme succès. Au cours des deux décennies qui suivent, il connaît vingt éditions en quatre langues³².

Jean Bodin écrit : « Et tout ainsi que Dieu envoie les pestes, guerres et famines par ministère des malins esprits, exécuteurs de sa justice, aussi fait-il des sorciers, et principalement quand le nom de Dieu est blasphémé, comme il est à présent partout, et avec telle impunité et licence que les enfants en font mestier³³. »

Selon Jean Bodin, il faut, lorsque cela est nécessaire utiliser la délation pour rechercher les sorciers comme cela est fait en Ecosse et à Milan. La personne qui collabore en nommant un complice doit voir sa peine allégée. Quant aux jeunes filles des sorcières, il faut les soustraire à leur famille si on craint qu'elles ne soient contaminées par ce danger. L'impunité doit leur être accordée. Lorsque des personnes sont arrêtées sur dénonciation et qu'elles ne

28 DELUMEAU Jean, *La Peur en Occident. 14^e-18^e siècles. Une cité assiégée*, Paris, Editions Arthème Fayard, 1978, p56

29 DELUMEAU Jean, *La Peur en Occident. 14^e-18^e siècles. Une cité assiégée*, Paris, Editions Arthème Fayard, 1978, p57

30 VENARD Marc, « La hantise du diable », *Histoire du Christianisme des origines à nos jours. Tome VIII. Le temps des confessions (1530-1620/30)*, Sous la direction de VENARD Marc, Paris, Desclée, 1992, pp.1029-1059, p1037

31 VENARD Marc, « La hantise du diable », *Histoire du Christianisme des origines à nos jours. Tome VIII. Le temps des confessions (1530-1620/30)*, Sous la direction de VENARD Marc, Paris, Desclée, 1992, pp.1029-1059, p1036

32 DELUMEAU Jean, *La Peur en Occident. 14^e-18^e siècles. Une cité assiégée*, Paris, Editions Arthème Fayard, 1978, p242

33 DELUMEAU Jean, *La Peur en Occident. 14^e-18^e siècles. Une cité assiégée*, Paris, Editions Arthème Fayard, 1978, p385

reconnaissent pas les faits, il faut « leur faire changer d'habits » ou les mettre nus et « leur faire razer tout le poil³⁴ ».

Nicolas Rémy publie en 1595 un traité intitulé *Démonologie* ou *Daemonolatreia*³⁵.

La répression de la sorcellerie

L'ordonnance de Villers-Cotterêts, en 1539, est connue pour avoir consacré la place officielle du français dans les documents de l'administration royale française. Pour ce qui nous intéresse présentement, c'est avant tout l'utilisation de la torture qu'elle généralise. En outre, elle entrave la défense du suspect, pendant l'instruction de son affaire et lors de sa comparution devant le juge. A partir des années 1590 et le retour de la répression de la sorcellerie, combien de personnes auront à souffrir de ce durcissement de la législation !

Quelques personnes emblématiques de la répression contre la sorcellerie peuvent être citées. Nicolas Rémy (1530-1612), procureur général de Lorraine, fait exécuter de très nombreuses personnes. Henri Boguet, (1550-1616) grand juge de Saint-Claude commence à brûler les sorcières en 1598. Il continuera son « œuvre » pendant une dizaine d'années. Il est surtout connu pour son ouvrage *Discours exécration des sorcières*, paru en 1602, en dehors donc, de la période que nous étudions.

Entre 1587 et 1593, trois cent soixante-huit personnes périssent par les flammes à Toulouse et dans les environs pour faits de sorcellerie³⁶.

Quelle ampleur ?

Selon Jean Jacquart, « la répression de la sorcellerie, entre 1580 et 1630, [a] fait infiniment plus de victimes que les massacres réciproques des catholiques et des protestants pendant les conflits religieux³⁷. » Nous sommes cependant assez dubitatifs devant cette affirmation puisqu'aucun chiffre ne vient l'étayer.

La sorcellerie en Avignon

Marc Vénard constate que jusqu'au dernier quart du seizième siècle, les autorités religieuses en Avignon se montrent peu regardantes sur les éventuelles accusations de sorcellerie. Il n'en va pas de même entre 1581 et 1583 à une époque où les batailles contre les protestants se font moindres³⁸. L'universitaire écrit : « Le cardinal d'Armagnac, les évêques, les inquisiteurs, les magistrats de notre province pensent sincèrement que Satan et ses adeptes menacent l'ordre du

34 DELUMEAU Jean, *La Peur en Occident. 14^e-18^e siècles. Une cité assiégée*, Paris, Editions Arthème Fayard, 1978, p386

35 Pour une bibliographie des livres sur la démonologie aux 16^e et 17^e siècles, voir KAPITANIAK Pierre, « Du progrès et de la promotion des démons : démonologie et philosophie naturelle dans l'épistémè européenne aux 16^e et 17^e siècles », *Etudes Epistème*, n°7 (printemps 2005), p63

36 HALE John, *La civilisation de l'Europe à la Renaissance*, Traduit de l'anglais par René Guyonnet, Perrin, 1998, p462

37 JACQUART Jean, "Immobilisme et catastrophes. 1560-1660" in *L'âge classique des paysans. Histoire de la France rurale. De 1340 à 1789*. Sous la direction de Georges Duby et Armand Wallon, Editions du Seuil, Paris, 1975, pp.303-4

monde. Mais c'est un fait qu'après avoir laissé s'enfler la vague antisatanique pendant toute l'année 1582, ils font tout ce qu'il faut pour la faire retomber, comme si elle avait rempli son office, dès l'année suivante. »

Par la suite, des procès de sorcellerie surviennent encore, mais ils se font plus rares et ne finissent qu'exceptionnellement sur le bûcher³⁹. Les procès ont lieu aussi bien devant des justices épiscopales que laïques.

La sorcellerie en Angleterre

Les souverains croient en la sorcellerie

Pourquoi, en 1536, Henri VIII a-t-il aussi vite fait monter Anne Boleyn, sa deuxième femme, sur l'échafaud ? Pour Michel Duchein : « Il semble bien que, sur ce point, ait joué la volonté du roi de se venger de la femme qui – il en était sincèrement persuadé – l'avait envoûté, contraint au mariage par des pratiques de sorcellerie, puis l'avait trompé, ridiculisé, et même avait tenté de le faire périr⁴⁰. »

En 1555, John Dee, est accusé d'avoir essayé d'envoûter Philippe II d'Espagne et sa femme, la reine Marie Tudor. Il est arrêté⁴¹. Très vite, il recouvre la liberté à tel point qu'il devient, en 1564, "conseiller royal en secrets mystiques⁴²".

En 1588, on retrouve John Dee, devenu l'astrologue d'Elisabeth I. Il met en évidence que la seconde éclipse de lune de l'année 1588 se produira au moment même où le signe de la Vierge – celui d'Elisabeth – débute. Un tel présage peut augurer la mort. De fait, le Conseil privé interdit qu'un tel commentaire soit publié⁴³.

La littérature s'empare du sujet

En 1594, Christopher Marlowe publie son *Histoire tragique du dr Faust*, dans laquelle le personnage principal vend son âme au diable⁴⁴.

La répression de la sorcellerie

38 VENARD Marc, *Réforme protestante, Réforme catholique dans la province d'Avignon. 16E siècle*, Les Editions du Cerf, Paris, 1993, p795

39 VENARD Marc, *Réforme protestante, Réforme catholique dans la province d'Avignon. 16E siècle*, Les Editions du Cerf, Paris, 1993, p798

40 DUCHEIN Michel, *Elisabeth 1ère d'Angleterre*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1992, p37

41 DUCHEIN Michel, *Elisabeth 1ère d'Angleterre*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1992, p116

42 MINOIS Georges, « Les Tudors », *Que sais-je ?*, PUF, Paris, 1ère édition, 1996, p119

43 CLOULAS Ivan, *Catherine de Médicis*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1979, p572

44 HALE John, *La civilisation de l'Europe à la Renaissance*, Traduit de l'anglais par René Guyonnet, Perrin, 1998, p603

En 1542, un premier statut condamne la sorcellerie.

Le maximum des condamnations à mort intervient entre 1580 et 1600 dans une période où la population redoute une tentative d'invasion par Philippe II d'Espagne⁴⁵.

Pour Jean-Michel Salmann, « En Angleterre comme aux Pays-Bas, la répression de la sorcellerie apparaît comme une réponse à la peur sociale provoquée par la montée de la mendicité et de la pauvreté dans les campagnes. Une corrélation étroite y a été observée entre le mouvement des enclosures, les lois sur les pauvres et la répression de la sorcellerie⁴⁶. »

En Ecosse

Trois femmes sont brûlées à Saint-Andrews en 1542. En 1563, cette législation est renforcée par un « Act contre les conjurations, enchantements et sorcelleries » qui punit de mort les sorcières, qu'elles soient bonnes ou mauvaises, et ceux qui les consultent⁴⁷.

En 1565, la sorcellerie fait partie des "crimes horribles". Cette législation est sévère mais elle ne semble appliquée avec une main de fer que par Erskine de Dun qui, en 1568, condamne à mort 40 sorcières. En 1588, Jacques VI ne considère pas ce problème comme majeur⁴⁸. Il effectue alors un voyage dans la patrie de sa femme, au Danemark dont il revient avec d'autres idées sur le sujet.

A propos de ce voyage, Jean Delumeau rapporte : « La violence des flots ayant à plusieurs reprises empêché le roi Jacques d'Ecosse et la princesse Anne de traverser la mer du Nord en 1589-1591, on découvrit que des sorciers et des sorcières avaient envoûté la mer en y noyant un chat⁴⁹. »

En octobre 1591, il crée « une commission d'enquête pour déférer les sorcières devant les tribunaux locaux avec droit de torture par les brodequins, les poucettes ou les fers brûlants, après avoir été piquées dans l'espoir de trouver les marques du diable, insensibles et non saignantes. En réponse à l'Anglais Reginald Scott qui nie en 1584 l'existence du pacte diabolique, Jacques VI en fait le centre de sa *Daemonologie* de 1597, où les questions souvent pertinentes du sceptique Philomatos suscitent les réponses parfois évasives du savant Epistémon : il y crédite les sorcières, mues selon lui par la curiosité, la misère ou le désir de vengeance, de pouvoirs maléfiques dans les limites fixées par Dieu.

45 BOQUET Guy et GRUTER Edouard, *Les îles britanniques au 16e siècle. L'âge des grandes mutations*, Armand Colin Editeur, Paris, 1994, p341

46 SALLMANN Jean-Michel, "Sorcière", *Histoire des femmes en Occident. Volume III. 16e-18e siècles*. Sous la Direction de DUBY Georges et PERROT Michèle, Plon, Paris, 1991, pp.455-467, p460

47 VENARD Marc, « La hantise du diable », *Histoire du Christianisme des origines à nos jours. Tome VIII. Le temps des confessions (1530-1620/30)*, Sous la direction de VENARD Marc, Paris, Desclée, 1992, pp.1029-1059, p1035

48 BOQUET Guy et GRUTER Edouard, *Les îles britanniques au 16e siècle. L'âge des grandes mutations*, Armand Colin Editeur, Paris, 1994, p339

49 DELUMEAU Jean, *La Peur en Occident. 14e-18e siècles. Une cité assiégée*, Paris, Editions Arthème Fayard, 1978, p38

D'abord très limitées, les poursuites montent brusquement à 200 ou 300 en 1597, surtout sur la côte est et jusqu'à Glasgow, très peu dans les Highlands dominés par les clans. Elles concernent surtout des femmes mûres ou vieilles, épouses ou veuves de pêcheurs ou de petits tenanciers, à l'esprit trop indépendant pour une société patriarcale voyant les femmes en filles d'Eve pécheresses ou en humains imparfaits selon Aristote⁵⁰. »

Cependant, « Inquiet de cette vague de persécutions, qu'il a indirectement déclenchée, Jacques VI révoque dès l'été les commissions locales et centralise les poursuites : malgré la *Kirk*, invoquant l'*Exode* (XI, 18), le zèle des magistrats décroît avec l'intérêt du roi. Bien que sa réputation de démonologue averti auprès des Anglais vaille sans doute la présence de sorcières dans *Macbeth* peu après son arrivée à Londres, il n'y a plus que quelques procès par an en Ecosse jusqu'en 1621⁵¹. »

Les sorcières en Frioul

Dans le Frioul de la fin du 16e siècle étudié par Carlo Ginzburg, les trois jours qui précèdent l'Ascension, l'Eglise pratique les Rogations, processions autour des champs afin d'obtenir de bonnes récoltes. Le premier jour est une « prière » pour les légumes. Le second est consacré aux vendanges. Enfin, le dernier est destiné aux fourrages. Si le temps est mauvais durant ces journées, les gens considèrent cela comme une punition de Dieu, infligée pour les péchés des hommes.

Parallèlement à cette pratique « officielle », les paysans font également recours aux *benedanti* afin de doubler leurs chances d'obtenir de bonnes récoltes⁵². Les *benedanti* sont des paysans qui se rendent de nuit, tous les jeudis des Quatre-Temps, dans un grand champ. Ils se déplacent sur des chats, des lièvres ou d'autres animaux. Ils disent que leur corps reste à la maison, mais que leur âme, elle, se déplace. S'ils ne sont pas rentrés au début du jour, leur corps reste mort. Quant à leur âme, il y a évidemment des variantes. Pour certains, elle garderait la forme d'une chatte⁵³. Pour d'autres, « (...) cet esprit est vagabond et on l'appelle malade » - c'est-à-dire sorcier, obligé à errer tourmenté - « jusqu'à l'heure où ce corps devait mourir⁵⁴ ».

Dans le champ, ils affrontent des sorciers et des sorcières. Armés de branches de fenouil, ils essaient de faire reculer les sorciers, pourvus de tiges de sorgho. S'ils y parviennent, l'année sera bonne pour la terre. Il s'agit donc d'un rituel de fertilité. Ils ne peuvent parler de cet événement, à moins de risquer de se faire frapper par les morts, à coups de tiges de sorgho.

50 BOQUET Guy et GRUTER Edouard, *Les îles britanniques au 16e siècle. L'âge des grandes mutations*, Armand Colin Editeur, Paris, 1994, p340

51 BOQUET Guy et GRUTER Edouard, *Les îles britanniques au 16e siècle. L'âge des grandes mutations*, Armand Colin Editeur, Paris, 1994, p340

52 GINZBURG Carlo, *Les batailles nocturnes. Sorcellerie et rituels agraires aux 16e et 17e siècles*. Traduit de l'italien par Giordana Charuty, Editions Flammarion, Paris, 1984, p42

53 GINZBURG Carlo, *Les batailles nocturnes. Sorcellerie et rituels agraires aux 16e et 17e siècles*. Traduit de l'italien par Giordana Charuty, Editions Flammarion, Paris, 1984, p38

54 GINZBURG Carlo, *Les batailles nocturnes. Sorcellerie et rituels agraires aux 16e et 17e siècles*. Traduit de l'italien par Giordana Charuty, Editions Flammarion, Paris, 1984, p100

Les *benedanti* sont de simples paysans. Pourtant, ils ont un signe distinctif : ils sont nés coiffés. Cela signifie qu'à la naissance, ils étaient recouverts de la membrane amniotique. A cet égard, Carlo Ginzburg indique que la coiffe était liée, au Frioul, à d'autres croyances : « elle protège les soldats des blessures, elle éloigne les ennemis, elle aide même les avocats à gagner leurs causes⁵⁵. » En outre, il élargit aussi son analyse géographique en notant : « Que les enfants nés coiffés fussent condamnés à devenir sorciers est une tradition vivante dans le folklore de nombreuses régions d'Italie, y compris le Frioul et l'Istrie⁵⁶. »

Une croyance populaire ancienne et protéiforme

Carlo Ginzburg met en évidence une généalogie de cette croyance en présentant un certain nombre de croyances qui, au cours du Moyen Age, en différents lieux de l'Europe, ont pu présenter des analogies avec les agissements des *benedanti*, tel que les voyages de femmes durant les nuits des Quatre-Temps.

Il rappelle que, dans le Tyrol assez proche, deux groupes de paysans revêtent des masques. Les premiers représentent les « belles ». Ils doivent affronter les seconds appelés les « laides ». Par leur combat, il s'agit de favoriser les récoltes. L'auteur penche pour l'origine slave de ce rituel. Il met en évidence l'origine germanique du combat des *benedanti* comme relié au monde des morts puisque ceux-ci se rendent aux champs « (...) en abandonnant le corps inanimé, plongé dans une léthargie profonde. (...) Ce départ en « esprit », nous l'avons déjà souligné à maintes reprises, est une sorte de mort : mort fictive, perçue toutefois par les benandanti comme un événement dangereux, qui pourrait conduire à la mort réelle si l'esprit ne revenait pas à temps des assemblées nocturnes pour reprendre possession du corps abandonné. »

Le Frioul est bien placé, à la frontière des deux mondes, pour que la croyance des *benedanti* ait incorporé des éléments populaires des cultures germanique et slave. Revenant sur les dépositions des *benedanti*, Carlo Ginzburg montre que le fenouil est utilisé, dans la médecine des gens de peu, pour éloigner les sorciers. Quant au sorgho, l'historien italien propose l'assimilation au balai des sorcières puisque on utilise parfois la branche de cet arbre pour balayer.

Une croyance au diable « importée »

Carlo Ginzburg souligne que le sabbat diabolique s'est développé dans la région de Modène, un siècle avant que cela ne se produise dans le Frioul. Pour l'essayiste, deux faits sont à noter. Premièrement, le Frioul est une région marginale, ce qui explique le peu de prise des Inquisiteurs sur les croyances populaires. D'autre part, que ce soit dans le pays de Modène ou dans le Frioul, le sabbat diabolique est, à chaque fois, « initialement étrangère à la mentalité populaire⁵⁷ ».

55 GINZBURG Carlo, *Les batailles nocturnes. Sorcellerie et rituels agraires aux 16e et 17e siècles*. Traduit de l'italien par Giordana Charuty, Editions Flammarion, Paris, 1984, p33

56 GINZBURG Carlo, *Les batailles nocturnes. Sorcellerie et rituels agraires aux 16e et 17e siècles*. Traduit de l'italien par Giordana Charuty, Editions Flammarion, Paris, 1984, p34

57 GINZBURG Carlo, *Les batailles nocturnes. Sorcellerie et rituels agraires aux 16e et 17e siècles*. Traduit de l'italien par Giordana Charuty, Editions Flammarion, Paris, 1984, p48

En 1575, le pouvoir local décide d'en savoir plus sur ces pratiques. Au cours du premier interrogatoire, les croyances populaires triomphent. Puis, au fur et à mesure des interrogatoires, des motifs « attendus » par les inquisiteurs apparaissent. Les *benedanti* indiquent que des diables figurent sur les drapeaux des sorciers qui se rendent au combat. En outre, ils se battent pour le Christ et leurs adversaires pour le diable, ce qui n'était peut-être pas le cas au début de la croyance, simple rituel païen de fertilité.

En 1601, un nouvel interrogatoire a lieu. Le commissaire de l'Inquisition est beaucoup plus au courant des *benedanti*. Cependant, il laisse rapidement tranquille les personnes qu'il interroge⁵⁸. Selon Carlo Ginzburg, les ecclésiastiques préfèrent, et de loin, lutter contre la propagation du luthérianisme, ce qu'ils font avec efficacité. Cependant, au cours des années 1610, la situation évolue puisque, enfin, les *benedanti* commencent de rentrer dans la grille de lecture démonologique des inquisiteurs.

En effet, on assiste à un changement de la considération populaire des *benedanti*. Connus au début, notamment pour leurs combats en vue de la fertilité des récoltes, ils sont considérés différemment à partir du début du 16^e siècle. Les autres paysans les voient désormais avant tout comme des personnes ayant la possibilité de soigner les envoûtés, mais aussi de reconnaître les sorciers. Petit à petit, les gens du village associent le mot *benedante* à celui de sorcier. Ils prennent conscience de leur pouvoir et ont tendance à l'utiliser. Ils accusent donc, ici ou là, telle ou telle personne d'être sorcier(ère). Cependant, ce pouvoir se retourne contre eux. Les prêtres souhaitent réduire leur pouvoir.

A la fin de cette transformation des *benedanti*, les inquisiteurs obtiennent enfin une description conforme aux connaissances qu'ils ont du sabbat. Cependant, de nombreuses personnes croient encore à leur pouvoir et ce, même au sein de personnalités dont on aurait pu attendre plus de détachement vis-à-vis des croyances populaires. Ainsi en est-il du prieur du couvent de San Pietro d'Udine, Pio Porta, qui demande un renfort d'exorcistes dans sa région tant elle est infestée de maléficiés. Il croit également que si un tel a été ensorcelé, c'est de la faute du *benedante* qui se trouve dans la prison du Saint-Office⁵⁹.

La sorcellerie en Allemagne

La considération de la sorcellerie

Martin Luther voit, dans chaque difficulté qu'il affronte, la présence du diable. Aussi bien la lutte contre les paysans révoltés n'est-elle pas seulement un combat « contre la chair et le sang, mais contre les mauvais esprits qui sont dans les airs⁶⁰ ».

En 1569, le *Théâtre des diables* est publié, de façon anonyme. Il connaît trois éditions jusqu'en 1587. Lors de la première, l'ouvrage comprend vingt livres consacrés à la sorcellerie. A la seconde édition, le nombre d'ouvrages monte à 24, en 1575. Enfin, en 1587, ce ne sont pas moins de 33 ouvrages qui contiennent cet essai.

58 GINZBURG Carlo, *Les batailles nocturnes. Sorcellerie et rituels agraires aux 16^e et 17^e siècles*. Traduit de l'italien par Giordana Charuty, Editions Flammarion, Paris, 1984, p108

59 GINZBURG Carlo, *Les batailles nocturnes. Sorcellerie et rituels agraires aux 16^e et 17^e siècles*. Traduit de l'italien par Giordana Charuty, Editions Flammarion, Paris, 1984, pp.185-6

60 DELUMEAU Jean, *La Peur en Occident. 14^e-18^e siècles. Une cité assiégée*, Paris, Editions Arthème Fayard, 1978, p237

André Musculus publie les *Instructions sur la tyrannie et le pouvoir du diable*. Il écrit notamment, en 1561 : « En aucun pays du monde, le diable n'exerce un pouvoir plus tyrannique qu'en Allemagne⁶¹ ».

Une loi plus répressive

En 1532, Charles Quint publie, dans le Saint-Empire romain germanique, sa *Nemesis carolina*. Ce texte consacre trois articles à la sorcellerie. « L'un stipule que ceux qui usent d'enchantements, qui se servent de livres, d'amulettes, de formules et d'objets étranges pourront être arrêtés et mis à la torture. Le deuxième oriente l'enquête : les suspects seront interrogés pour savoir quand et de quelle manière ils procèdent, s'ils se servent de poudre magique, s'ils participent au sabbat et sont liés au diable par un pacte. Enfin, le troisième voue au feu les magiciens qui ont commis des actes nuisibles⁶². »

En 1572, les *Constitutiones saxonicae* de 1572 ordonnent la mise à mort par le feu de toute sorcière qui a conclu un pacte avec le malin « même si elle n'a pas fait de mal avec son art ». Dix ans plus tard, l'Electeur palatin prend la même mesure, qui est suivie par d'autres princes ou villes d'Allemagne⁶³.

Les exécutions

En 1562, 63 femmes sont brûlées pour la seule ville de Wiesensteig, dont on a peine à trouver la localisation sur la carte. Entre 1586 et 1588, onze hommes et quarante-trois femmes meurent sous les flammes dans le village d'Obermarchtal⁶⁴.

Dans le sud-ouest de l'Allemagne, entre 1571 et 1670, plus de 3200 personnes ont été exécutées pour faits de sorcellerie⁶⁵. Entre 1587 et 1593, 368 sorcières sont brûlées sur un territoire de 22 villages de l'archevêché de Trèves⁶⁶.

En Suisse

61 DELUMEAU Jean, *La Peur en Occident. 14^e-18^e siècles. Une cité assiégée*, Paris, Editions Arthème Fayard, 1978, p240

62 VENARD Marc, « La hantise du diable », *Histoire du Christianisme des origines à nos jours. Tome VIII. Le temps des confessions (1530-1620/30)*, Sous la direction de VENARD Marc, Paris, Desclée, 1992, pp.1029-1059, p1034

63 DELUMEAU Jean, *La Peur en Occident. 14^e-18^e siècles. Une cité assiégée*, Paris, Editions Arthème Fayard, 1978, p354

64 DELUMEAU Jean, *La Peur en Occident. 14^e-18^e siècles. Une cité assiégée*, Paris, Editions Arthème Fayard, 1978, p351

65 SALLMANN Jean-Michel, "Sorcière", *Histoire des femmes en Occident. Volume III. 16e-18e siècles*. Sous la Direction de DUBY Georges et PERROT Michèle, Plon, Paris, 1991, pp.455-467, p462

66 DELUMEAU Jean, *La Peur en Occident. 14^e-18^e siècles. Une cité assiégée*, Paris, Editions Arthème Fayard, 1978, p351

En vertu de sa conception de l'être humain selon laquelle l'homme ne peut être qu'humilité face à l'immensité de Dieu, Calvin est très sévère sur l'astrologie. En effet, les hommes sont incapables de connaître la volonté divine. Il en découle, pour Jean Calvin que "tous ceux qui la pratiquent ne méritent rien de moins que le châtement que Dieu leur fit subir du temps d'Israël, la mort"⁶⁷.

En 1574, Lambert Daneau, un éminent disciple de Calvin, publie un ouvrage intitulé *les Sorciers*.

En Espagne

Un monde enchanté

En Espagne, comme ailleurs, on considérait l'astrologie comme une sorte de science auxiliaire de la médecine parce qu'elle permettait de discerner les "jours critiques" dans l'évolution de certaines maladies ; c'est pourquoi les Cortès recommandent que l'astrologie fasse partie des études médicales⁶⁸.

A partir du 6 mars 1557, une comète marque les esprits. Pendant près de deux semaines, les Européens peuvent aisément l'apercevoir. Charles Quint, replié dans son monastère de Yuste, perçoit un tel événement comme un présage de sa mort à venir. Il y voit également une année critique pour la France⁶⁹.

1588 ou les prédictions de Regiomontanus

Jean Müller, ou Regiomontanus, ou, en français, Jean de Mont-Royal : trois possibilités pour désigner un savant allemand qui, à la fin du 15^e siècle, avait établi une prédiction pour 1588. Publié en 1474, son texte avait connu une grande diffusion à travers l'Europe. Puis, elle fut plus ou moins oubliée. Au fur et à mesure que l'on se rapprocha de cette année, on se remit à parler de cette prédiction. Philippe II ne souhaitait pas en entendre parler, lui qui préparait son Armada à détruire la flotte britannique. Ivan Cloulas se demande : « Est-ce une coïncidence ? Les marins qui devaient s'embarquer désertaient au Portugal. Le recrutement se tarissait dans les ports basques. Le Roi catholique essaya d'enrayer radicalement le pessimisme en mettant en prison les astrologues. Il fit prononcer dans toutes les chaires de ses Etats des sermons qui dénonçaient comme pratique de sorcellerie les dévinations impies. » Le même historien poursuit : « A Prague, l'empereur Rodolphe II, lui-même astronome distingué, était tellement absorbé par l'observation des astres et des étoiles en février 1588, qu'il fit attendre pendant des semaines une audience à l'ambassadeur de Philippe II; il laissait s'accumuler, sans les décacheter, d'importantes dépêches politiques venues de Pologne⁷⁰ (...). »

Les traités sur les démons

67 CROUZET Denis, *Jean Calvin. Vies parallèles*, Fayard, Paris, 2000, p190

68 PEREZ Joseph, *L'Espagne de Philippe II*, Fayard, Paris, 1999, p126

69 CLOULAS Ivan, *Diane de Poitiers*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1997, p273

70 CLOULAS Ivan, *Catherine de Médicis*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1979, p571

En 1570, le jésuite espagnol Jean Maldonat publie son *Traicté des anges et demons*.

La loi contre la sorcellerie

En 1570, Philippe II prend des ordonnances criminelles qui vont dans un sens similaire aux passages sur ce thème de l'ordonnance de Villers-Cotterêts en France. En effet, elles laissent une plus grande possibilité de recourir à la torture, mais aussi diminuent la défense de l'accusé⁷¹.

En 1592, Philippe II promulgue une grande ordonnance pour les Pays-Bas dans laquelle il légitime totalement la chasse aux sorcières. « Tous les rappels à la prudence qu'on pouvait lire dans le texte de 1570 ont disparu⁷². »

Comment la sorcellerie ?

Marc Vénard écrit : « Quelle que soit la juridiction devant laquelle ils se déroulent, le mécanisme des procès de sorcellerie est pratiquement toujours le même. Les choses commencent par le « commun bruit », la rumeur qui désigne un homme ou une femme (...). La rumeur se fait accusation, cet homme, cette femme, est une sorcière ; un juge intervient qui fait arrêter le ou la suspecte ; le procès s'engage.

Dès lors, le but principal du juge va être d'obtenir l'aveu du prévenu. Qu'il avoue quoi ? Non pas ses maléfices : le commun bruit, confirmé par les dépositions de quelques témoins suffisent pour les établir. Mais qu'il avoue ses relations avec le diable, car ce sont elles qui, juridiquement, le qualifient comme sorcier⁷³. »

La mise à mort est légitimée par un passage du Lévitique. Le dominicain Sébastien Michaëlis, auteur d'une *Pneumalogie ou Discours des esprits, en tant qu'il est de besoing pour entendre et résoudre la matière difficile des sorciers* (Paris, 1587) le rappelle⁷⁴.

Deux procès contre des *benedanti*

Dans son étude sur les *benedanti*, dans la région du Frioul, dans la seconde moitié du 16e siècle jusqu'au début du 17e siècle, Carlo Ginzburg met en annexes quelques pages du procès mené, de 1575 à 1581, contre certains des membres de cette secte.

Ceux-ci nous ont apparus importants pour trois raisons. Tout d'abord, ils montrent les violences symboliques liées au monde des morts. On peut également constater la relative permissivité

71 DELUMEAU Jean, *La Peur en Occident. 14^e-18^e siècles. Une cité assiégée*, Paris, Editions Arthème Fayard, 1978, p353

72 VENARD Marc, « La hantise du diable », *Histoire du Christianisme des origines à nos jours. Tome VIII. Le temps des confessions (1530-1620/30)*, Sous la direction de VENARD Marc, Paris, Desclée, 1992, pp.1029-1059, p1038

73 VENARD Marc, « La hantise du diable », *Histoire du Christianisme des origines à nos jours. Tome VIII. Le temps des confessions (1530-1620/30)*, Sous la direction de VENARD Marc, Paris, Desclée, 1992, pp.1029-1059, pp.1038-9

74 VENARD Marc, « La hantise du diable », *Histoire du Christianisme des origines à nos jours. Tome VIII. Le temps des confessions (1530-1620/30)*, Sous la direction de VENARD Marc, Paris, Desclée, 1992, pp.1029-1059, p1040

du clergé dans le développement de ces croyances. Enfin, on pourra lire avec attention les sentences prononcées par l'Église catholique.

1) Les violences prétextées par les *benedanti* pour justifier leur silence

On peut mentionner cet extrait :

- Avez-vous jamais été bastonné ?
- Oui Père, lorsque je révélai ces choses à notre prêtre, le curé Bartolomeo, je reçus deux bastonnades sur les épaules.
- Voyait-on les marques sur votre corps ?
- Toute la taille me faisait mal, mais je ne pouvais voir s'il y avait des marques.
- Combien de temps êtes-vous resté malade ?
- Six ou huit jours.
- Qui est celui qui vous a frappé ?
- Un sorcier, que je ne connais que de vue⁷⁵. »

Enfin, on citera également ce passage :

- Je n'ai jamais rien dit avant que j'aie cessé de sortir parce qu'on m'a averti : "Ne dis rien, autrement tu recevras une bastonnade."
- Sais-tu si quelqu'un a déjà reçu une bastonnade pour cette raison ?
- Oui Seigneur, moi entre autres je reçus une bastonnade parce que je voulus dire quelques mots ; on m'a laissé comme mort.
- Qui t'a bastonné ?
- Ceux qui m'accompagnaient, c'est-à-dire une dizaine d'hommes du village de Trivignano ; maintenant, ils sont tous morts⁷⁶. »

2) Le rôle du clergé dans la diffusion de cette croyance

Dans le procès mené, de 1575 à 1581, contre quelques *benedanti*, en Frioul, un des accusés met en évidence les bons rapports qu'il a avec le prêtre de son diocèse. En effet, ce dernier n'hésite pas à bénir la coiffe de *benedante*, ce qui est quelque part à la fois blasphémer, mais aussi reconnaître un crédit à cette croyance populaire⁷⁷.

3) La Sentence prononcée contre Paolo Gasparutto, 26 novembre 1581

« (...) Tous les vendredis des Quatre Temps, tu jeûneras et prieras Dieu afin qu'il pardonne les péchés que tu as commis en tels jours, et ce durant deux années consécutives.

Trois fois par an, à la Résurrection, à l'Assomption de la Vierge Marie au mois d'août et à la nativité de Notre-Seigneur, cinq années durant, tu confesseras tes péchés et tu recevras les très

⁷⁵ GINZBURG Carlo, *Les batailles nocturnes. Sorcellerie et rituels agraires aux 16e et 17e siècles*. Traduit de l'italien par Giordana Charuty, Editions Flammarion, Paris, 1984, p243

⁷⁶ GINZBURG Carlo, *Les batailles nocturnes. Sorcellerie et rituels agraires aux 16e et 17e siècles*. Traduit de l'italien par Giordana Charuty, Editions Flammarion, Paris, 1984, p245

⁷⁷ GINZBURG Carlo, *Les batailles nocturnes. Sorcellerie et rituels agraires aux 16e et 17e siècles*. Traduit de l'italien par Giordana Charuty, Editions Flammarion, Paris, 1984, p249

saints sacrements de l'Eucharistie en présentant ou en envoyant une attestation du curé au Saint Office de l'Inquisition.

Tu dois et tu es tenu d'envoyer au Saint Office de l'Inquisition toutes les chemises ou coiffes dans lesquelles sont nés ou naissent tes enfants sans les détruire par le feu.

Au cours des processions des Rogations avant l'Ascension de Notre-Seigneur, il te sera interdit de porter des viornes, toi et des domestiques, et tu ne devras en aucun cas en avoir chez toi⁷⁸. »

Tentatives d'explications

Une mentalité propice à de telles productions

Peur de Dieu, peur du diable

Dans sa *Démonomanie*, Jean Bodin détaille les crimes que les sorciers commettent par leurs agissements. Il commence par citer les neuf injures qu'ils font à Dieu. Ce n'est qu'alors que l'auteur détaille les six méfaits commis envers les hommes. Or, pour Jean Delumeau « le plus grand danger possible pour la société est de laisser en liberté ceux qui commettent le crime de « lèse-majesté divine ». Car Dieu se venge sur la collectivité des atteintes à son honneur⁷⁹. »

Le même auteur rapporte que, dans le catéchisme de Canisius, « le nom de Satan est cité 67 fois, celui de Jésus 63 fois. Dans *Le Marteau des sorcières* également, le diable est nommé plus souvent que Dieu⁸⁰. »

Croire aux sorcières ?

Dans son ouvrage paru en 1978, *La Peur en Occident*, Jean Delumeau indique les deux tendances de l'historiographie de l'époque. Tout d'abord, il y a ceux, tels Pierre Chaunu ou Emmanuel Le Roy Ladurie qui « paraissent croire soit au pacte diabolique, moyen de sauvetage d'une culture magique et animiste qui refusait d'abdiquer, soit aux réunions paysannes à caractère démoniaque⁸¹. » Il cite aussi Carlo Ginzburg et loue ses travaux. Cet historien italien a notamment mis en évidence le maintien de traditions chamaniques répandues dans toute l'aire culturelle eurasiatique depuis l'Antiquité.

A l'inverse, d'autres historiens, comme Robert Mandrou ou Jean Delumeau ne croient pas en l'existence de sabbats. Pour eux, les sabbats sont avant tout des constructions intellectuelles inventées par les religieux⁸². Jean-Michel Salmann partage cet avis : « Le mythe

78 GINZBURG Carlo, *Les batailles nocturnes. Sorcellerie et rituels agraires aux 16e et 17e siècles*. Traduit de l'italien par Giordana Charuty, Editions Flammarion, Paris, 1984, pp.262-3

79 DELUMEAU Jean, *La Peur en Occident. 14^e-18^e siècles. Une cité assiégée*, Paris, Editions Arthème Fayard, 1978, p393

80 DELUMEAU Jean, *La Peur en Occident. 14^e-18^e siècles. Une cité assiégée*, Paris, Editions Arthème Fayard, 1978, p243

81 DELUMEAU Jean, *La Peur en Occident. 14^e-18^e siècles. Une cité assiégée*, Paris, Editions Arthème Fayard, 1978, p365

82 SALLMANN Jean-Michel, "Sorcière", *Histoire des femmes en Occident. Volume III. 16e-18e siècles*. Sous la Direction de DUBY Georges et PERROT Michèle, Plon, Paris, 1991, pp.455-467, p457

démonologique s'est formé dans un contexte bien particulier, celui de l'hérésie médiévale. La croyance en l'existence d'une secte de sorciers vouée au culte de Satan a été forgée par les inquisiteurs, dans la lutte qu'ils ont menée contre les mouvements hétérodoxes de la fin du Moyen Age, ceux des vaudois et des fraticelles. Au 15^e siècle et dans les premières années du 16^e, la géographie de la sorcellerie recoupe fidèlement celle de l'hérésie : les vallées supérieures et moyenne du Rhin, les Alpes, le Dauphiné, l'Italie du Nord, et l'Italie centrale, le pays Basque⁸³. »

Un rite de fécondité

On l'a vu plus haut, les *benedanti*, par leurs pratiques, essaient d'obtenir des conditions agricoles favorables. Ce rite de fertilité n'est pas nouveau. Carlo Ginzburg rapporte par exemple les *Annales Svevici*, dans lesquelles l'auteur, Crusius, rapporte, au milieu du 16^e siècle, une telle pratique⁸⁴.

Un moyen de se faire craindre ou d'obtenir de l'argent

On l'a déjà mentionné dans le cas du Frioul. Au cours du temps, la perception des *benedanti* par les villageois a évolué. Ils ne sont plus seulement considérés pour leurs bienfaits en vue d'obtenir de bonnes récoltes. Ils sont aussi redoutés pour leur capacité à reconnaître les sorciers, et donc à dénoncer telle ou telle personne à l'inquisition, même de façon arbitraire. A la fin du 16^e et au début du siècle suivant, ils sont craints.

Dans les *Annales Svevici*, Crusius, l'auteur, mentionne la possibilité pour les sorciers de faire peur aux gens afin de leur extorquer de l'argent⁸⁵.

Une croyance populaire modelée au fil du temps par le pouvoir

Carlo Ginzburg démontre notamment comment cette manifestation aux caractères populaires s'est transformée au cours des décennies, pour entrer dans le moule de la sorcellerie traditionnelle : profanation des sacrements, sabbat, pacte avec le diable. Pour être plus précis, au milieu du 16^e siècle, il existe une grande différence entre les dépositions populaires et les questions posées par les juges. Au début du 17^e siècle, il en va tout autrement.

De façon étonnante, Marc Vénard établit le même constat que celui de Carlo Ginzburg : « Pour nous, qui devons constater que les accusés ne se contentent pas -encore que ce soit parfois le cas – de suivre les suggestions de l'interrogatoire, ils montrent que ce discours est, pour l'essentiel, non seulement connu mais assimilé par une partie au moins des guérisseuses, qui le restituent avec un entier conformisme. Et cela encore mieux en 1607 qu'en 1582, ce qui

83 SALLMANN Jean-Michel, "Sorcière", *Histoire des femmes en Occident. Volume III. 16e-18e siècles*. Sous la Direction de DUBY Georges et PERROT Michèle, Plon, Paris, 1991, pp.455-467, p464

84 GINZBURG Carlo, *Les batailles nocturnes. Sorcellerie et rituels agraires aux 16e et 17e siècles*. Traduit de l'italien par Giordana Charuty, Editions Flammarion, Paris, 1984, p95

85 GINZBURG Carlo, *Les batailles nocturnes. Sorcellerie et rituels agraires aux 16e et 17e siècles*. Traduit de l'italien par Giordana Charuty, Editions Flammarion, Paris, 1984, p95

permet sans doute de mesurer l'effet, dans la conscience populaire, du quart de siècle où culmine, dans la chrétienté, la hantise démoniaque⁸⁶. »

Le besoin de croire, même aux diables

Quelques faits d'abord. En 1566, Henri Estienne cite une « bonne femme [qui], après avoir donné une chandele à saint Michel qui lui fist du bien, au diable qui estoit avec luy ; à saint Michel, qu'il lui fist du bien, au diable afin qu'il ne luy fist point de mal ». A Odenbach, en Allemagne protestante, un fidèle est persuadé, en 1575, qu'il doit sa bonne récolte au diable⁸⁷. Quelle explication fournir ? Pour Emmanuel Le Roy Ladurie, il convient de rappeler que les guerres de Religion conduisent à de nombreux meurtres de prêtres. D'innombrables curés prennent alors la fuite, ou grossissent les rangs de la Ligue. Par conséquent, les fidèles sont souvent mal encadrés dans leur spiritualité à un moment où, précisément, ils auraient besoin d'une telle aide. Il écrit : « Spécialement affligeante est la dérégulation spirituelle des montagnes, foyers de maquis, brigandage, terrorisme : loin de leurs prêtres, des paysans se retrouvent seuls, en face de leurs angoisses, de leurs terreurs ancestrales. Ils se vouent au diable⁸⁸. »

Pour l'historien, on peut rapprocher sabbats et révoltes. « Dans les deux phénomènes, insurrection et sorcellerie, on retrouve en effet, de temps à autre, le schéma de l'inversion, prolongement du rêve : ce retournement fictif du monde réel, si fréquent dans la réflexion mythique et dans la "pensée sauvage". Rien d'étonnant, si cette inversion est liée à certains types de révoltes, chimériques ou effectives, et souvent désespérées ; car inverser le monde, le retourner sens dessus dessous ce n'est pas le révolutionner, ni même le transformer vraiment ; c'est néanmoins, de façon élémentaire, le contester, le nier, proclamer un désaccord avec lui⁸⁹. »

En 1584, une visite apostolique est réalisée dans le Frioul. Elle déplore la formation misérable du clergé, les pratiques de concubinage des prêtres et la non-résidence. La situation s'améliore avec la nomination du patriarche Francesco Barbaro (1585-1616)⁹⁰. Or, la situation déplorable du clergé pourrait corroborer l'argument cité plus haut par Emmanuel Le Roy Ladurie.

Les femmes

Justifier la femme comme sorcière

86 VENARD Marc, *Réforme protestante, Réforme catholique dans la province d'Avignon. 16^e siècle*, Les Editions du Cerf, Paris, 1993, p827

87 DELUMEAU Jean, *La Peur en Occident. 14^e-18^e siècles. Une cité assiégée*, Paris, Editions Arthème Fayard, 1978, p61

88 LE ROY LADURIE Emmanuel, *Les paysans de Languedoc*, Collection Champs, Flammarion, Paris, 1969, p244

89 LE ROY LADURIE Emmanuel, *Les paysans de Languedoc*, Collection Champs, Flammarion, Paris, 1969, p244

90 VENARD Marc, « En Italie », *Histoire du Christianisme des origines à nos jours. Tome VIII. Le temps des confessions (1530-1620/30)*, Sous la direction de VENARD Marc, Paris, Desclée, 1992, pp.518-560, p551

Entre 1435 et 1437, Jean Nider publie son *Formicarius* (1435-1437). Cet ouvrage démonologique est le premier « à insister sur le rôle des femmes dans la sorcellerie : un thème que, cinquante ans plus tard, le *Malleus* va développer jusqu'à l'obsession⁹¹. »

Les deux auteurs du *Malleus maleficarum* se fondent en effet sur deux passages de la Genèse pour justifier l'infériorité de la femme. Tout d'abord, il ya la création d'Eve, qui est issue de la côte d'Adam. Par conséquent, la femme ne peut être que subordonnée au mâle. Puis, il y a bien évidemment le péché originel. Satan a tenté Eve. Une fois séduite, celle-ci a convaincu Adam de goûter au fruit défendu. Pour les deux auteurs, la femme ne présente donc que deux utilités. La première réside dans sa fonction reproductrice. Enfin, elle doit aider son mari dans la vie quotidienne, en se dévouant à lui⁹².

Pour Jean-Michel Salmann : « Le *Malleus maleficarum* donne l'impression que la sorcellerie n'est qu'une guerre des sexes avec, d'un côté, les sorcières agressives et, de l'autre, les hommes menacés dans leur capacité de reproduction. Les deux dominicains réservent plusieurs chapitres de leur ouvrage à décrire la façon dont les sorcières s'y prennent pour retirer aux hommes leur capacité génitale ou leur enlever le membre viril, mais aussi à indiquer les remèdes appropriés contre de telles agressions. En quelque temps, l'image de la sorcière démoniaque s'impose dans tout l'Occident⁹³. »

Les faits

Selon Jean-Michel Salmann, l'Occident a très vite, et durablement, associé la sorcellerie aux femmes. L'universitaire confronte cette croyance avec quelques données : "Dans leur évidence statistique, les chiffres confirment l'idée selon laquelle la femme était directement impliquée dans le crime, supposé ou réel, de sorcellerie. Reprenons rapidement quelques résultats d'enquêtes régionales récentes. En Angleterre, dans le comté d'Essex situé à l'ouest de Londres, les cours d'assises connurent 270 personnes suspectées de sorcellerie entre 1560 et 1680 : 91% d'entre elles étaient des femmes. En France, dans l'actuel département du Nord, les archives des tribunaux ont gardé la trace de 288 accusés de sorcellerie entre le milieu du 14e et la fin du 17e siècle : la proportion de femmes y est de 82%. Des taux similaires sont retrouvés dans le sud de l'Allemagne et dans le Jura, dans ce qui fut le berceau de la répression. En Bade-Wurtemberg, on a pu ainsi recenser 15 grandes "épidémies" de sorcellerie qui ont abouti, entre 1562 et 1684 à l'exécution de 1050 sorciers, dont 82% de femmes. Dans une vaste aire qui couvre l'évêché de Bâle, la principauté de Montbéliard, la Franche-Comté, les cantons suisses de Fribourg et de Neuchâtel, le pays de Vaud et Genève, sur 1365 accusations de sorcellerie relevées entre 1537 et 1683, 1060 touchèrent des femmes, soit près de 78%⁹⁴. »

91 DELUMEAU Jean, *La Peur en Occident. 14^e-18^e siècles. Une cité assiégée*, Paris, Editions Arthème Fayard, 1978, p349

92 SALLMANN Jean-Michel, "Sorcière", *Histoire des femmes en Occident. Volume III. 16e-18e siècles*. Sous la Direction de DUBY Georges et PERROT Michèle, Plon, Paris, 1991, pp.455-467, p458

93 SALLMANN Jean-Michel, "Sorcière", *Histoire des femmes en Occident. Volume III. 16e-18e siècles*. Sous la Direction de DUBY Georges et PERROT Michèle, Plon, Paris, 1991, pp.455-467, p459

94 SALLMANN Jean-Michel, "Sorcière", *Histoire des femmes en Occident. Volume III. 16e-18e siècles*. Sous la Direction de DUBY Georges et PERROT Michèle, Plon, Paris, 1991, pp.455-467, pp.456-7

De son côté, Jean Delumeau rapporte : « E.W. Monter a cependant calculé sur 195 échantillons (dont 155 femmes) choisi dans les procès suisses, anglais et français, un âge moyen de 60 ans : se trouve ainsi confirmé le stéréotype de la vieille sorcière tel que l'époque se l'est représenté de haut en bas de la société. Enfin, quant à la situation de famille des femmes inculpées, une statistique, fondée sur 582 cas (en Suisse, à Montbéliard, à Toul, en Essex en 1545) dont 37% de veuves, 14% de célibataires et 49% d'épouses.⁹⁵ »

La surreprésentation des sorcières, évidente en d'autres lieux, n'est pas le cas en Avignon. En effet, quatre hommes et deux femmes sont brûlés en novembre 1582. En revanche, les archives conservées des procès sont plus représentatifs de l'image prédominante de la sorcière. Sur dix-sept personnes accusées, trois sont des hommes⁹⁶.

Tentatives d'explications

Jean-Michel Salmann écrit : « Reste enfin l'hypothèse avancée par Michelet selon laquelle la femme, détentrice de secrets de médecine empirique, aurait constitué une cible privilégiée pour les inquisiteurs et les juges séculiers, convaincus que ces connaissances n'ont pu lui être communiquées que par le diable. Ce glissement progressif de la magie blanche à la magie noire (...) est nettement perceptible dans les traités de démonologie. Si la femme possède le pouvoir de guérir par des moyens symboliques ou par l'usage des plantes, peut-on imaginer qu'elle ne soit pas capable de nuire à son entourage par des procédés semblables⁹⁷ ? »

Quant à Jean Delumeau, il rapporte : « Les sages-femmes sont soupçonnées par les autorités catholiques d'aider parfois le diable dans ses opérations de sorcellerie. En effet, un enfant qui naît sans être baptisé est une aubaine pour le Malin. Cette accusation est notamment développée dans le fameux *Malleus* où un chapitre explique « Comment les sages-femmes sorcières infligent les plus grands maux aux enfants⁹⁸ ».

La défense des femmes

En 1563, Jean Wier publie son *De Praestigiis daemonum et incantationibus ac venificiis libri V*, traduit en 1569 en français sous ce titre *Cinq livres de l'imposture et tromperie des diables, des enchantements et sorcelleries*. Il a le courage de critiquer certaines parties du *Malleus Maleficarum*. Pour cet auteur, les femmes que l'on accuse de sorcellerie sont souvent atteintes de maladie mentale. Il ne croit pas, contrairement aux deux auteurs du *Malleus* que les femmes se rendent réellement aux cérémonies diaboliques dont elles parlent. Ce médecin attitré du duc de Clèves indique que celles-ci font croire qu'elles se rendent en ces lieux alors

95 DELUMEAU Jean, *La Peur en Occident. 14^e-18^e siècles. Une cité assiégée*, Paris, Editions Arthème Fayard, 1978, p361

96 VENARD Marc, *Réforme protestante, Réforme catholique dans la province d'Avignon. 16^e siècle*, Les Editions du Cerf, Paris, 1993, p815

97 SALLMANN Jean-Michel, "Sorcière", *Histoire des femmes en Occident. Volume III. 16^e-18^e siècles*. Sous la Direction de DUBY Georges et PERROT Michèle, Plon, Paris, 1991, pp.455-467, p460-1

98 DELUMEAU Jean, *La Peur en Occident. 14^e-18^e siècles. Une cité assiégée*, Paris, Editions Arthème Fayard, 1978, p53

qu'en fait, elles ne font qu'inventer leurs propos. Par conséquent, du fait de leur fragilité, les sorcières n'ont pas besoin du bûcher mais d'une aide médicale spécifique⁹⁹.

L'explication du bouc émissaire

Marc Vénard a montré qu'en Avignon, des crises sont parfois résolues par ce biais. Une fois, on s'en prend aux Juifs. Une autre fois, c'est le tour des Vaudois d'être écrasés. En 1582 et en 1583, la ville souffre de la peste et de la faim. Les autorités détournent la colère du peuple vers les sorcières, accusées de tous les maux¹⁰⁰.

A Genève, lors de l'épidémie de 1545, 43 « bouteurs de peste » passèrent en jugement dont 39 furent exécutés¹⁰¹.

La sorcellerie comme vivre-ensemble ?

Marc Vénard établit une corrélation entre la relative accalmie de la sorcellerie entre 1520/30 et les années 1560/70 et le développement du protestantisme. On ne brûle plus les sorciers, mais les hérétiques. C'est au moment où on se rend compte de la nécessité d'une certaine coexistence avec les protestants que les bûchers flambent à nouveau, mais contre les sorciers cette fois. Il écrit : « (...) la menace du démon servi par une armée de sorciers et sorcières est prise par tous [aussi bien les catholiques que les protestants] très au sérieux. César de Bus, chanoine de Cavillon, compare la situation à celle de deux adversaires (le catholique et le huguenot) qui, au moment de tirer l'épée l'un contre l'autre, voient venir "leur commun ancien ennemi, implacable et cruel au possible" (le diable) : la sagesse ne leur commande-t-elle pas de laisser là leur querelle et de tourner ensemble leur épée "à leur commune défense contre lui" ?

D'une certaine façon, à la fin du 16^e siècle, les chrétiens de France, divisés mais condamnés à vivre ensemble, se sont réconciliés autour du bûcher où brûle l'instrument de Satan¹⁰². »

De son côté, Robert Muchembled constate que les persécutions contre les sorcières dans le nord de la France, se produisent en 1590-1600 et en 1610-1620, soit à un moment d'accalmie pour ce qui concerne les luttes religieuses¹⁰³.

L'antagonisme homme des villes/hommes des champs comme clé de lecture

99 DELUMEAU Jean, *La Peur en Occident. 14^e-18^e siècles. Une cité assiégée*, Paris, Editions Arthème Fayard, 1978, p327

100 VENARD Marc, « La hantise du diable », *Histoire du Christianisme des origines à nos jours. Tome VIII. Le temps des confessions (1530-1620/30)*, Sous la direction de VENARD Marc, Paris, Desclée, 1992, pp.1029-1059, p1045

101 DELUMEAU Jean, *La Peur en Occident. 14^e-18^e siècles. Une cité assiégée*, Paris, Editions Arthème Fayard, 1978, p362

102 VENARD Marc, "La grande cassure" in *Histoire de la France religieuse. Tome 2. Du christianisme flamboyant à l'aube des Lumières*, (Sous la Direction de LEBRUN François), Editions du Seuil, Paris, 1988, pp.185-319, p319

103 DELUMEAU Jean, *La Peur en Occident. 14^e-18^e siècles. Une cité assiégée*, Paris, Editions Arthème Fayard, 1978, p356

Janine Garrisson interprète ainsi la sorcellerie qui se répand en France : « L'enjeu inégal de ce combat de la culture contre la nature, s'il ne reconstitue pas l'unité primitive de la communauté rurale définitivement rompue, appartient aux citoyens qui en pourchassant à mort sorcières et sorciers acquièrent la certitude d'avoir à tout jamais éteint en eux les traces de mystères, d'instincts, de croyances obscures et de savoir atavique. L'homme de la ville se dresse désormais, libre de ses liens passé avec le monde naturel, éclairé par la lumière crue de la raison précartésienne, impitoyable à détruire ceux qui font obédience à d'autres formes de connaissance¹⁰⁴. »

Sur cet aspect, Jacques Chiffolleau écrit : « il ne fait pas de doute que l'acharnement des juges procède d'abord d'une coupure plus nette entre la culture savante, citadine, et celle des gens de la montagne ; elle vient surtout de la crainte nouvelle chez les "élites" de voir partout le diable agir¹⁰⁵. »

La sorcellerie, moyen de s'en prendre aux pauvres, aux anormaux, aux exclus ?

Marc Vénard constate, pour la province d'Avignon qu'il a étudiée, que ceux qui sont le plus souvent accusés sont les étrangers ou les plus pauvres : « Il apparaît en effet que beaucoup de nos "sorciers" et "sorcières" sont, là où ils habitent, des gens d'ailleurs. (...) la chasse aux sorcières du 16e siècle frappe par priorité les plus pauvres, dans le Comtat comme ailleurs¹⁰⁶. »

Sinon, il s'agit de personnes qui ne sont pas « normales » : « La Provençale est "borgne d'un oeil" : c'est la première chose que les témoins remarquent. Quant à Bethomienne Brunelle, elle est sujette à des "évanouissements" que sa bru décrit fort bien (...). D'autre part, la cueillette des herbes, et particulièrement des "herbes de Saint-Jean", fait sortir la guérisseuse en des lieux et à des heures suspectes¹⁰⁷. » Marc Vénard poursuit sur ce point. N'est pas normal celui qui peut guérir un mal inexplicable. Or, s'il y parvient, c'est certainement parce qu'il peut aussi être à l'origine d'un maléfice : « (...) cette conclusion s'est imposée dans la mentalité commune avant de fournir aux juges un de leurs plus solides arguments. (...) Cela est si vrai que, souvent, on n'appelle la guérisseuse au chevet d'un malade que parce qu'on est d'abord convaincu que c'est elle qui l'a ensorcelé : il lui appartient donc de réparer le mal qu'elle a elle-même causé. (...) On conçoit, dès lors, la suspicion mêlée de crainte dont la collectivité entoure ses guérisseurs. Les mécontenter en quelque occasion, c'est s'attirer le risque d'une terrible vengeance¹⁰⁸. »

104 GARRISSON Janine, *Guerre civile et compromis. 1559-1598*, Nouvelle Histoire de la France moderne. Tome 2. Editions du Seuil, Paris, 1991, p24

105 CHIFFOLEAU Jacques, « La religion flamboyante » in *Histoire de la France religieuse. Tome 2. Du christianisme flamboyant à l'aube des Lumières*, (Sous la Direction de LEBRUN François), Editions du Seuil, Paris, 1988, pp.11-183, pp.58-59

106 VENARD Marc, *Réforme protestante, Réforme catholique dans la province d'Avignon. 16E siècle*, Les Editions du Cerf, Paris, 1993, pp.816-7

107 VENARD Marc, *Réforme protestante, Réforme catholique dans la province d'Avignon. 16E siècle*, Les Editions du Cerf, Paris, 1993, p822

Au contraire, dans le Jura, E.W. Monter constate que toutes les victimes des procès de sorcellerie ne sont pas « pauvres, des marginaux ou des déviants ». Telles d'entre elles appartiennent à la bourgeoisie Neuchâtel et de Porrentruy¹⁰⁹.

Instrumentalisation politique de la sorcellerie

1° Au profit des catholiques

Il y a aussi, au cours des guerres de religion en France, une « utilisation politique » des possessions. Après avoir cité les cas qui se produisent à Laon en 1566 et celui de Marthe Brossier en 1599, Marc Vénard indique que ces affaires servent les catholiques dans leur propagande contre les protestants¹¹⁰.

2° Au profit du pouvoir royal

Pour Jacques Chiffolleau, avec la lutte contre la sorcellerie, on constate une diminution du pouvoir religieux vis-à-vis du pouvoir royal. En effet, commercer avec le diable, c'est s'en prendre à Dieu. Or, avec l'affermissement du gallicanisme, le roi de France se veut de plus en plus comme le bras armé qui défend les intérêts de Dieu sur son territoire. Si, en 1431, ce sont encore des religieux qui brûlent Jeanne d'Arc, ce sont des laïcs qui, à la même époque consomment dans le feu des centaines de sorciers et sorcières en Dauphiné. Jacques Chiffolleau ajoute : « (...) il faut au moins observer que la chasse aux sorcières, systématique, se développe dès les années 1430-1450, se poursuit pendant les deux siècles où se met en place l'Etat absolutiste et touche plutôt les zones frontières de plus grande résistance au pouvoir royal (Dauphiné, Artois, Cambresis, Flandre, Pays basque, etc¹¹¹). »

108 VENARD Marc, *Réforme protestante, Réforme catholique dans la province d'Avignon. 16^e siècle*, Les Editions du Cerf, Paris, 1993, p823

109 DELUMEAU Jean, *La Peur en Occident. 14^e-18^e siècles. Une cité assiégée*, Paris, Editions Arthème Fayard, 1978, p360

110 VENARD Marc, "La grande cassure" in *Histoire de la France religieuse. Tome 2. Du christianisme flamboyant à l'aube des Lumières*, (Sous la Direction de LEBRUN François), Editions du Seuil, Paris, 1988, pp.185-319, p319

111 CHIFFOLEAU Jacques, « La religion flamboyante » in *Histoire de la France religieuse. Tome 2. Du christianisme flamboyant à l'aube des Lumières*, (Sous la Direction de LEBRUN François), Editions du Seuil, Paris, 1988, pp.11-183, pp.58-59. Voir aussi DELUMEAU Jean, *La Peur en Occident. 14^e-18^e siècles. Une cité assiégée*, Paris, Editions Arthème Fayard, 1978, p359 : « (...) la persécution fut très active dans les zones frontalières et, plus généralement, celles qui, sur petite ou grande échelle, étaient marginales par rapport aux centres de décision (...) et dans lesquelles l'Etat absolutiste en voie d'affirmation voulait se faire mieux obéir. »

Vers la fin des sorcières ?
Recul de l'irrationnel

Avec la Renaissance, un certain scepticisme se répand. Dans le journal qu'il tient dans les années 1480, Pic de la Mirandole, dont on sait l'impact qu'il a eu au début du 16^e siècle, remarque que les prédictions astrologiques n'ont été vérifiées que sept jours sur cent¹¹².

Un siècle plus tard, dans ses *Essais*, Montaigne écrit son scepticisme¹¹³.

Ce recul de l'irrationnel est aussi dû, bien entendu, aux progrès scientifiques. Par exemple, en 1572, des gens sont persuadés qu'une comète annonce de nouveaux temps. En fait, ce phénomène astronomique est une supernova qu'on appellera, par la suite, "la Pèlerine". Tycho Brahé publie un livre pour expliquer ce phénomène scientifiquement et réfuter toutes les croyances¹¹⁴.

Avertissement de conclusion

Pour étoffer cet article, je dois obtenir un apport financier qui me permette de gagner quelques mois de lecture. Cet effort de fundraising, que je mène depuis des mois, est pour l'instant sans succès. Heureusement, il me reste encore des pistes à contacter, au cours des semaines à venir.

En cas de réussite dans cette recherche de fonds, je pense effectuer les lectures suivantes :

CLARK Stuart, *Thinking with Demons: The Idea of Witchcraft in Early Modern Europe*, Oxford, Clarendon Press, 1997

DAVIES Natalie Zemon, *Les Cultures du peuple*, Paris, Aubier, 1979

MANDROU Robert, *Introduction à la France moderne. Essai de psychologie historique*, Paris, Albin Michel, 1961

MUCHEMBLED Robert, *La Sorcière au village*, Paris, Gallimard-Julliard, 1979

A Saint-Denis de la Réunion, le 12 novembre 2008

Matthieu Damian

112 HALE John, *La civilisation de l'Europe à la Renaissance*, Traduit de l'anglais par René Guyonnet, Perrin, 1998, p589

113 Cité dans VENARD Marc, « La hantise du diable », *Histoire du Christianisme des origines à nos jours. Tome VIII. Le temps des confessions (1530-1620/30)*, Sous la direction de VENARD Marc, Paris, Desclée, 1992, pp.1029-1059, p1049

114 CLOULAS Ivan, *Catherine de Médicis*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1979, p302